



Votants : 81
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 6 novembre 2015
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 17 novembre 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 16 novembre 2015

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE APRES FUSION DE LA COMPETENCE OBLIGATOIRE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2016

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORSTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Gérard GIBAUT, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Anne-Marie PROUST, Sylvette RIMBAUD, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Céline VALEZE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Alain BAUDIN, Christelle CHASSAGNE à Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE à Christine HYPEAU, Alain GRIPPON à Marc THEBAULT, Anne-Lydie HOLTZ à Dominique SIX, Rabah LAICHOUR à Joël MISBERT, Josiane METAYER à Pascal DUFORSTEL, Jean-Pierre MIGAULT à Sophie BROSSARD, Jacques MORISSET à Philippe MAUFFREY, Sebastien PARTHENAY à Jeanine BARBOTIN, Claire RICHECOEUR à Jacques BROSSARD, Claude ROULLEAU à Jérôme BALOGE, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Eric PERSAIS, Patrick THOMAS à René PACAULT, Michel VEDIE à Jean-Luc CLISSON

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOIN par Anne-Marie PROUST, Jean-Claude FRADIN par Dominique MARQUIS

Titulaires absents :

Amaury BREUILLE, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD, Rose-Marie NIETO, Adrien PROUST

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Christelle CHASSAGNE, Marie-Chantal GARENNE, Alain GRIPPON, Anne-Lydie HOLTZ, Rabah LAICHOUR, Josiane METAYER, Jean-Pierre MIGAULT, Jacques MORISSET, Sebastien PARTHENAY, Claire RICHECOEUR, Claude ROULLEAU, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Patrick THOMAS, Michel VEDIE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20151116-C02-11-2015-DE
Date de télétransmission : 19/11/2015
Date de réception préfecture : 19/11/2015

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 16 NOVEMBRE 2015

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE APRES FUSION DE LA COMPETENCE OBLIGATOIRE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2016

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-41-3 et L 5216-5,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mai 2013 portant création au 1er janvier 2014 de la Communauté d'Agglomération du Niortais par fusion extension avec la Communauté de Communes de Plaine de Courance et la Commune de Germond Rouvre,

Considérant le Schéma de Développement Economique et Commercial en cours pour la période 2012-2016,

Considérant que l'article L 5211-41-3 III 5ème alinéa du CGCT institue la possibilité pour l'organe délibérant du nouvel EPCI, pour les compétences subordonnées à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, de décider, dans un délai de 2 ans à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté de fusion extension, de définir un nouvel intérêt communautaire, pour les dites compétences.

Considérant qu'à défaut de délibération dans le délai susvisé de deux ans, la Communauté d'Agglomération issue de la fusion extension, serait tenue d'exercer l'ensemble desdites compétences sur la totalité de son périmètre,

Considérant qu'à partir du 1er janvier 2017 les dispositions de la loi NOTRe devront être mises en œuvre ; que ces dispositions imposent une suppression de l'intérêt communautaire de la compétence obligatoire économique hormis les actions de soutien aux activités commerciales,

Considérant que la compétence développement économique est une compétence obligatoire et que cette compétence est exercée en priorité sur le territoire communautaire,

Considérant que depuis sa création, la CAN a progressivement déclaré d'intérêt communautaire les principales zones d'activités économiques du territoire,

Considérant que l'étendue et le nombre de ces zones pourront évoluer en fonction des projets d'aménagement et d'extension, ainsi que du développement de l'activité économique sur le territoire,

Il est proposé une définition d'intérêt communautaire du 1er janvier 2016 au 1er janvier 2017 reprenant les dispositions déjà existantes à la CAN,

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Définir l'intérêt communautaire de la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion de Zones d'Activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'intérêt communautaire » selon la liste jointe en annexe, et ce à compter du 1er janvier 2016 jusqu'à la mise en œuvre des dispositions relatives à la compétence Economie relative à la Loi NOTRe,
- Définir l'intérêt communautaire de la compétence « Actions de Développement Economique d'intérêt communautaire » selon la liste jointe en annexe, et ce à compter du 1er janvier 2016 jusqu'à la mise en œuvre des dispositions relatives à la compétence Economie relative à la Loi NOTRe.

Motion adoptée par 72 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 9.

Pour : 72
Contre : 0
Abstention : 9
Non participé : 0

Jérôme BALOGÉ

Président

Actions de Développement Economique d'intérêt communautaire au 01/01/2016

- Les équipements ou bâtiments à vocation économique : bâtiments relais, pépinières d'entreprises, hôtel d'entreprises, commerces)
- Le maintien ou soutien à des commerces ou services de proximité selon les critères suivants :
 - o Le champ d'intervention est limité aux communes rurales qui ont un tissu commercial fragile ou inexistant
 - o Le commerce ou le service devra répondre à des besoins de première nécessité qui ne sont pas satisfaits ou ne le seraient plus à l'échelle de la zone de chalandise
 - o L'investissement servira à favoriser une initiative privée aujourd'hui défailante et ce, sans induire de distorsion majeure de concurrence pour la zone de chalandise du projet
 - o Le projet doit être apprécié dans des conditions viables pour le futur exploitant et doit être apprécié dans un contexte d'évolution des besoins de la population
- La tenue d'un fichier des locaux d'activités disponibles, ainsi que l'aide aux entreprises dans la recherche d'une implantation
- Recensement et commercialisation de l'offre foncière
- Toutes les aides directes ou indirectes dans les conditions légales
- Soutien aux associations relevant de l'Industrie Culturelle et Créative
- La gestion d'un observatoire économique
- Les participations à l'association CALYXIS
- La participation au développement du projet Niort Terminal
- Les actions de promotion et de commercialisation économique
- L'animation et le soutien aux filières structurantes du territoire (Numérique, Economie Sociale et Solidaire) ainsi qu'aux initiatives territoriales (Industrie Culturelles et Créatives, Economie Industrielle Territoriale)
- Soutien aux initiatives liées à l'emploi : Comité de Bassin d'Emploi du Niortais

Dénomination des ZAE Communautaires

	Communauté d'Agglomération du Niortais 1er janvier 2016
AIFFRES	Parc d'Activités Batipolis
BEAUVOIR SUR NIORT	ZAE les Pas David ZAE les Petits Affranchimens
BESSINES	Parc d'Activités des Portes du Marais Forum sud
	Parc d'Activités des Portes du Marais les Charmes
	Parc d'Activités des Portes du Marais Ebaupin
CHAURAY	Parc d'activités les Rochereaux
	Parc d'Activités les Guillées
	Parc d'Activités de Trévins
ECHIRE SAINT-GELAIS	Parc d'Activités le Luc - les Carreaux
EPANNES	ZAE Les Sablonnières
FORS	Z.A les Grolettes
FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	ZAE la Cielie
GRANZAY GRIPT / SAINT-SYMPHORIEN	ZAC des Pierrailleuse
LE VANNEAU / IRLEAU	site MATHE
MAUZE-SUR-LE-MIGNON / PRIN-DEYRANCON	Parc d'activités les Chairacles
NIORT	Parc d'activités Pierre Mendès France 1 2 3 4
	ZAC Technopôle
	Parc d'activités Saint Liguair
	Parc d'activités Saint Florent
	Parc d'activités des Portes du Marais La Garenne
	ZAE La Mude
	ZAE Route de Parthenay
PRAHECQ	ZAE la Fiée des Lois
S^t MAXIRE	ZAE de l'Abbaye
S^t REMY	ZAE La Larguinière
St SYMPHORIEN	ZAC des Pierailleuse
VILLIERS-EN-PLAINE	ZAE Grandes Versennes